

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **9.383.133DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **316.184 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

1. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Capital Prudent pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2. Nous attirons l'attention sur la note 7 des états financiers relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 et liés à la propagation de la pandémie de COVID-19 courant 2020. Cette note décrit l'impact de ces événements exceptionnels sur l'activité du fonds commun de placement à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 31 mars 2020.

Ces événements risqueront d'avoir une répercussion sur l'activité du fonds. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances du fonds ne peut être estimé de façon fiable à la date de ce rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1^{er} septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
AC.1- Portefeuille-titres		4 975 917	6 698 062
a. Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	2 104 120	3 608 892
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	2 871 797	3 089 170
AC.2- Placements monétaires et disponibilités		4 435 398	1 237 029
a. Placements monétaires	4.1.3	4 304 651	800 226
b. Disponibilités		130 747	436 803
Créances d'exploitation	4.1.4	3 803	6 768
TOTAL ACTIF		9 415 118	7 941 859
PASSIF			
PA.1- Opérateurs créditeurs	4.1.5	23 384	21 462
PA.2- Autres créditeurs divers	4.1.6	8 601	10 223
TOTAL PASSIF		31 985	31 685
ACTIF NET			
CP.1- Capital	4.1.7	6 876 522	6 131 217
CP.2- Sommes capitalisables		2 506 611	1 778 957
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 190 427	1 589 225
b. Sommes capitalisables de l'exercice		316 184	189 732
ACTIF NET		9 383 133	7 910 174
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 415 118	7 941 859

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	<u>187 580</u>	<u>218 111</u>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		125 581	179 538
b. Dividendes		61 999	38 573
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	<u>257 522</u>	<u>203 451</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>445 102</u>	<u>421 562</u>
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(133 103)	(161 424)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>311 999</u>	<u>260 138</u>
CH.2- Autres charges	4.2.4	(14 333)	(17 899)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>297 666</u>	<u>242 240</u>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		18 518	(52 508)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		<u>316 184</u>	<u>189 732</u>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(18 518)	52 508
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		543 151	(577 013)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(1 003 441)	(38 372)
Frais de négociation de titres		(74 738)	(135 894)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(237 362)</u>	<u>(509 039)</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2019	31/12/2018
AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(237 362)	(509 039)
a. Résultat d'exploitation	297 666	242 240
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	543 151	(577 013)
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 003 441)	(38 372)
d. Frais de négociation de titres	(74 738)	(135 894)
AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 710 321	(7 301 128)
a. Souscriptions		
- Capital	6 863 051	6 017 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(645 497)	121 330
- Régularisation des sommes capitalisables	2 076 817	1 470 563
b. Rachats		
- Capital	(5 444 912)	(11 930 196)
- Régularisation des sommes non distribuables	507 692	(85 140)
- Régularisation des sommes capitalisables	(1 646 830)	(2 895 505)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 472 959	(7 810 167)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 910 174	15 720 341
En fin de l'exercice	9 383 133	7 910 174
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 636	6 776
En fin de l'exercice	4 477	3 636
VALEUR LIQUIDATIVE	2 095,852	2 175,515
TAUX DE RENDEMENT	(3,66%)	(6,23%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2019, le fonds FCP Axis Capital Prudent détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compte du 1er janvier 2018 (BTA juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachées

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2019 à 2104120 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Plus/Moins-values potentielles
Titres cotés		1 924 072	1 932 623	20,60%	8 551
ASSAD	1900	13 740	13 576	0,14%	(165)
ATTIJARI BANK	4311	149 972	142 254	1,52%	(7 717)
BH BANK	7808	92 965	93 157	0,99%	192
BIAT	2568	281 384	294 781	3,14%	13 397
BNA	6819	84 549	80 853	0,86%	(3 696)
BT	39359	291 648	304 639	3,25%	12 991
CARTHAGE CEMENT	10325	12 879	12 349	0,13%	(530)
CITY CARS	1496	10 889	10 987	0,12%	97
EUROCYCLES	1549	26 563	29 075	0,31%	2 512
OTH	3978	61 009	55 171	0,59%	(5 838)
PGH	4062	57 439	53 293	0,57%	(4 145)
SAH	11728	136 327	138 953	1,48%	2 626
SFBT	13722	261 534	261 528	2,79%	(7)
SOTETEL	1245	6 132	6 261	0,07%	129
SOTIPAPIER	5422	36 253	37 780	0,40%	1 528
SOTUVER	3449	31 977	29 065	0,31%	(2 912)
SPDIT	2422	22 458	20 352	0,22%	(2 106)
STB	10546	44 474	48 469	0,52%	3 996
TELNET HOLDING	4766	47 343	44 391	0,47%	(2 953)
TPR	6191	29 742	29 444	0,31%	(297)
UBCI	1007	24 838	30 210	0,32%	5 372
UIB	6717	146 651	153 080	1,63%	6 429
UNIMED	3014	30 030	28 714	0,31%	(1 315)
AIR LIQUIDE	26	2 088	1 820	0,02%	(268)
ICF	103	21 189	12 420	0,13%	(8 769)
Titres OPCVM		170 780	171 497	1,83%	716
FCP AXIS AAA	643	66 709	67 622	0,72%	912
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	11	1 877	1 504	0,02%	(373)
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	42	21 282	21 427	0,23%	145
SICAV AXIS TRESORERIE	745	80 912	80 944	0,86%	32
Total		2 094 852	2 104 120	22,42%	9 267
Pourcentage par rapport à l'actif				22,35%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	4 025 067	(416 175)	3 608 892	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	7 330 018		7 330 018	
Titres OPCVM	415 405		415 405	
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(8 901 155)		(8 901 155)	804 012
Titres OPCVM	(774 483)		(774 483)	60 313
* Variations des plus ou moins-values latentes		425 443	425 443	
Soldes au 31 décembre 2019	2 094 852	9 268	2 104 120	864 325

4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 2 871 797 DT au 31 Décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentielles
Obligations		1 222 980	1 285 335	13,70%	62 355
BHSUB2015_7.5%_7A	900	54 000	55 921	0,60%	1 921
BHSUB2019-1_10%_5A	1000	100 000	106 142	1,13%	6 142
BHSUB2019-1_10%_5A	1000	100 000	106 142	1,13%	6 142
HL 2015-01 7A-7.85%	200	12 000	12 507	0,13%	507
TLF2019-1_7A_28/06	7500	750 000	785 866	8,38%	35 866
UIBSUB2015_7.5%_7A	200	11 980	12 371	0,13%	391
UIBSUB2016_7.4%_5A	3250	195 000	206 386	2,20%	11 386
Bons du trésor assimilables		1 533 358	1 586 462	16,91%	53 104
BTA 6%_Octobre 2023	1000	959 500	982 402	10,47%	22 902
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	300	257 850	274 573	2,93%	16 723
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	360	316 008	329 487	3,51%	13 479
Total		2 756 338	2 871 797	30,61%	115 459
Pourcentage par rapport à l'actif				30,50%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	3 072 140	25 029	(7 998)	3 089 170	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	1 055 763			1 055 763	
Bon de trésor assimilables	1 177 396			1 177 396	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(685 134)			(685 134)	3 062
Bon de trésor assimilables	(1 863 828)			(1 863 828)	136 053
* Variations des plus ou moins- valeurs latentes			117 708	117 708	
* Variations des intérêts courus		(19 278)		(19 278)	
Soldes au 31 décembre 2019	2 756 338	5 751	109 710	2 871 797	139 115

4.1.3. Placement monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 4 304 651 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		2 324 397	2 421 081	25,80%	96 684
CD_ATB_0.5M_350J_10.83%_02/06/2020		461 895	483 343	5,15%	21 448
CD_BH_0.5M_310J_10.83%_23/05/2020		465 879	484 260	5,16%	18 381
CD_BIAT_0.5M_280J_9.83%_13/05/2020		471 590	486 505	5,18%	14 915
CD_BT_0.5M_340J_10.83%_29/05/2020		462 883	483 735	5,16%	20 852
CD_BTE_0.5M_350J_10.75%_04/06/2020		462 150	483 238	5,15%	21 088
Bon de trésor à court terme		142 345	145 226	1,55%	2 881
BTCT 52 semaines_8%_05/05/2020		142 345	145 226	1,55%	2 881
Dépôt à terme		800 000	837 409	8,92%	37 409
ATB_0.8M_10.83%_350J_02/06/2020		800 000	837 409	8,92%	37 409
Pension livrée		850 881	900 935	9,60%	50 054
PL_BTE_0.85M_10,75%_337J_20/05/2020		850 881	900 935	9,60%	50 054
Total		4 117 623	4 304 651	45,88%	187 028
Pourcentage par rapport à l'actif				45,72%	

4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 3 803 DT contre 6 768 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Autres débiteurs	12	12
Autres débiteurs RAS/BTA	2 545	6 208
Intérêts créditeurs	1 246	548
Total	3 803	6 768

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 23 384 DT contre 21 462 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au31/12/2019	Solde au31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	17 433	15 511
Rémunération du dépositaire	5 951	5 951
Total	23 384	21 462

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 8 601 DT contre 10 223 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au31/12/2019	Solde au31/12/2018
Commissaire aux comptes	8 040	9 692
Etat retenue à la source	165	165
CMF	619	490
Autres créditeurs divers (*)	(223)	(124)
Total	8 601	10 223

(*) Le solde du compte "Autres créditeurs divers" intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées

4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2018

Montant	6 131 217
Nombre de titres	3 636
Nombre de porteurs de parts	19

Souscriptions réalisées

Montant	6 863 051
Nombre de titres émis	4 070
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(5 444 912)
Nombre de titres rachetés	3 229
Nombre de porteurs de parts sortant	9

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	543 151
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 003 441)
Régularisation des sommes non distribuables	(137 805)
Frais de négociation de titres	(74 738)

Capital au 31-12-2019

Montant	6 876 522
Nombre de titres	4 477
Nombre de porteurs de parts	11

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 187 580 DT contre 218 111 DT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTA	48 657	131 895
Revenus des obligations	76 924	47 643
Dividendes	61 999	38 573
Total	187 580	218 111

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 257 522 DT contre un solde de 203 451 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	109 825	84 136
Revenus des dépôts à terme	24 042	56 689
Revenus compte courant rémunéré	15 407	12 720
Revenus des prises en pension	105 367	49 906
Revenus des bons de trésor à court terme	2 881	-
Total	257 522	203 451

4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2019 à 133 103 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	127 153	155 662
Rémunération du dépositaire	5 950	5 762
Total	133 103	161 424

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce posté s'élève au 31 Décembre 2019 à 14 333 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	5 257	6 800
Redevances du CMF	8 548	10 465
Frais de publicité	201	376
Frais bancaires	318	250
Charge diverse	9	8
Total	14 333	17 899

5. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	99,420	115,941	94,121	99,558	100,722
Charges de gestion des placements	(29,730)	(44,396)	(29,959)	(37,672)	(42,899)
Revenu net des placements	69,689	71,545	64,162	61,886	57,823
Autres charges	(3,201)	(4,923)	(3,845)	(3,964)	(4,534)
Résultat d'exploitation	66,488	66,623	60,317	57,922	53,289
Régularisation du résultat d'exploitation	4,136	(14,441)	0,878	(3,492)	(9,146)
Sommes capitalisables de l'exercice	70,624	52,181	61,195	54,430	44,143
Variation des + ou - values potentielles sur titres	121,320	(158,694)	20,313	144,721	(302,464)
+ ou - values réalisées sur cession de titres	(224,132)	(10,553)	42,379	(246,372)	131,025
Frais de négociation des titres	(16,694)	(37,374)	(7,587)	(28,680)	(7,531)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	(119,506)	(206,622)	55,106	(130,331)	(178,970)
Résultat Net de l'exercice	(53,018)	(140,000)	115,423	(72,411)	(125,680)
Résultat non distribuable de l'exercice	(119,506)	(206,622)	55,106	(130,331)	(178,970)
Régularisation du résultat non distribuable	(30,781)	9,953	3,292	18,380	8,945
Sommes non distribuables de l'exercice	(150,287)	(196,669)	58,398	(111,951)	(170,024)
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 095,852	2 175,515	2 320,003	2 200,539	2 258,060

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,54%	1,52%	1,55%	1,53%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%	0,20%	0,16%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,49%	2,31%	3,06%	2,38%	1,90%

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2019 s'élève à 127 153 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de ventes pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0.2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 74 738 DT TTC au titre de l'exercice 2019.

- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2019.

7. NOTES AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- **Continuité de l'exploitation** :

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achats et ventes en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- **Variation de la valorisation des actions cotés** :

A l'issue des événements exceptionnels cités ci-dessous, les cours des titres cotés ont accusé une baisse notable pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant tributaires de l'impact de ces événements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs capacités à s'adapter au contexte actuel.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement du 31 mars 2020.

- **Variation de la valorisation des emprunts obligataires et des Bons de Trésor Assimilables** :

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et les Bons de Trésor Assimilables ne peut être mesuré de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement du 31 mars 2020.